

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session Été 2015

POL 1400-10
Introduction aux relations internationales

Professeur : **Dan O'Meara**
Bureau : A-3660
Tél. : 514 987-3000, poste 7991
Heures de bureau : **lundi de 14h30 à 16h30**
ou sur rendez-vous

Descriptif du cours

Introduction aux principaux concepts en relations internationales à travers une analyse de l'évolution du système mondial. Étude des forces profondes, des luttes, des acteurs, des enjeux et idées qui ont façonné le système mondial jusqu'à nos jours.

Objectif du cours

Ce cours vise à initier les étudiants-es à la pratique de l'analyse des rapports internationaux.

Le cours a un double objectif. Il trace une vue d'ensemble de l'évolution de l'ordre mondial contemporain. Il présente une analyse *historique* et *critique* de l'émergence d'éléments constitutifs du système international et mondial. Par ailleurs, ce cours présente une série de concepts de base qui sont en fait des outils pour pouvoir analyser les rapports et les conflits au sein de cet ordre international contemporain.

Le cours se divise en trois parties. La première précise la particularité de Relations internationales en tant que sous-champ de la science politique, c'est-à-dire son objet d'étude spécifique. La deuxième partie porte sur l'évolution simultanée de quatre piliers de l'ordre international contemporain : le capitalisme, l'État-nation, le système interétatique et la guerre. La troisième partie examine l'évolution des rapports mondiaux au XX^e siècle et les grandes transformations qui ont donné lieu à l'ordre mondial du XXI^e siècle.

Organisation pédagogique

Le bon déroulement du cours nécessite un important effort de lecture. Les étudiants et les étudiantes doivent se procurer, à la COOP-UQAM, le recueil de textes préparé par le professeur. **La lecture de l'ensemble des textes du recueil est obligatoire.**

Évaluation

Fiches :	6 x 10 % =	60 %
Examen de synthèse en 2 parties :	25 % + 15 % = 40	40 %

1. Les fiches hebdomadaires : À partir de la 3^e séance, un total de six (6) fiches de lecture sont à remettre, et ce, selon le calendrier annoncé dans le plan du cours. Chaque fiche est une synthèse de la lecture obligatoire annoncée pour le cours en question — par exemple, la fiche remise le 11 mai porte sur la lecture obligatoire de cette date. **La remise de TOUTES les six (6) fiches est obligatoire.** Les fiches représentent **60 % de la note finale**, soit 10 % par fiche.

a. Présentation des fiches : la fiche ne doit pas dépasser **400 mots**; elle est dactylographiée à double interligne, en 12 points, **sans page de couverture** et sera remise en format papier.

b. Échéancier : les fiches doivent être **remises au tout début du cours**, selon le calendrier ci-après. Les fiches envoyées par courriel ou déposées dans le casier du professeur ne seront pas acceptées. Si vous ne pouvez vous présenter au cours, vous devrez remettre et faire estampiller votre fiche au secrétariat du Département de science politique **avant** l'heure du début du cours. **Aucune fiche remise en retard sera corrigée.**

c. Contenu des fiches : les fiches doivent être rédigées **en vos propres mots** — donc pas de citations de l'auteur; chaque fiche doit contenir les éléments ci-dessous, présentés dans l'ordre suivant :

i. **Référence** bibliographique du texte analysé : elle devra être complète et exacte;

ii. **But de l'auteur :** amorcé par un verbe à l'infinitif (démontrer, examiner, présenter, contester, tracer, etc.), puis présentez l'objectif (ou les objectifs) de l'auteur (en quelques lignes);

iii. **Thèse :** il s'agit d'un énoncé susceptible d'être vrai ou faux, présentant le point de vue défendu par l'auteur dans le texte (2 ou 3 lignes);

iv. **Argumentation :** énumérez les arguments principaux soulevés par l'auteur pour démontrer sa thèse.

2. **Un examen de synthèse** : il aura lieu le **17 juin**. Il portera sur l'ensemble de la matière du cours et des lectures obligatoires, et sera divisé en deux parties :

- a. La 1^{re} partie consistera d'un examen à choix de réponse portant sur l'ensemble des lectures du cours. Il comptera pour **25% de la note finale**.
- b. La 2^e partie vous demandera de fournir une définition courte (max. 5 phrases) de 15 concepts choisis parmi la liste de concepts de base qui figure dans ce syllabus. Cette partie de l'examen comptera pour **15 % de la note finale**.

- ✓ Les étudiantes et étudiants sont tenus d'**assister à toutes les séances** du cours; toute absence devra être justifiée.
- ✓ La lecture de **l'ensemble des textes du recueil de textes est obligatoire**.
- ✓ L'examen de synthèse **NE SERA PAS CORRIGÉ SI l'étudiant ou l'étudiante n'a pas remis toutes les 6 fiches obligatoires**.
- ✓ Les fiches mises en retard seront **ni corrigées ni considérées comme ayant été remises**.
- ✓ **Pour l'examen de synthèse, vous ne pourrez consulter ni livres, ni notes, ni ordinateurs.**

Matériel bibliographique

Ouvrages obligatoires

- Le recueil de textes du cours POL 1400-10, *Introduction aux relations internationales* (disponible à la Coop-UQAM).
- MACLEOD, Alex, Evelyne Dufault, Frédérick Guillaume Dufour et David Morin (dir.), 2008. *Relations internationales : Théories et concepts*, **3^e éd. revue et augmentée**, Montréal : Athéna éditions.

Concepts de base à maîtriser pour l'examen de synthèse	
Anarchie internationale	Intérêt national
Avantage comparatif	matérialisme
Balance de paiements	Mercantilisme
Bloc historique	Mondialisation/globalisation
Capitalisme	Ontologie
Co-existence pacifique	Ordre mondial
Coopération internationale	Préférences
Dialectique	Puissance
Dilemme de la sécurité	Régime internationale
Division internationale du travail	Sécurisation
Épistémologie	Sécurité collective
Équilibre de puissances	Sécurité nationale
État	Sécurité humaine
Gains absolus et relatifs	Société internationale
Guerre	<i>Soft Power</i>
Gouvernance	Souveraineté
Hégémonie	Système de Bretton Woods
Idéalisme	Système étalon or
Impérialisme	Système westphalien
Interdépendance complexe	Transnationalisation

Calendrier

Section I— Qu'est-ce qui est la discipline Relations internationales ?

4 mai **Présentation du plan de cours**, discussion et adoption de la formule pédagogique et du mode d'évaluation.

Activité



Visionnement et discussion de *L'apocalypse : La 1^e guerre mondiale* (Isabelle Clarke, France, 2014, épisode 5 – *Délivrance*)

6 mai **L'objet d'étude**

Lecture obligatoire

- MERLE, Marcel, 1981, *Forces et enjeux dans les relations internationales*, Paris : Économica, p. 1-11.

Activité



Visionnement et discussion de *L'apocalypse : La 2^e guerre mondiale* (Isabelle Clarke, France, 2009), épisode 1 – *L'agression*

Section II — L'évolution des piliers de l'ordre international

11 mai **L'évolution du capitalisme mondial**



Remise de la 1^{re} fiche portant sur le texte de Sternberg (i)

Lecture obligatoire

- STERNBERG, Fritz, 1958, «L'expansion européenne et l'impérialisme», dans F. Sternberg, *Le conflit du siècle*, Paris : Seuil, p. 29-45.

Activité



Visionnement et discussion de *L'apocalypse : La 2^e guerre mondiale* (Isabelle Clarke, France, 2009), épisode 2 – *L'écrasement*

13 mai **La construction de l'État-nation**

Activité



Visionnement et discussion de *L'apocalypse : La 2^e guerre mondiale* (Isabelle Clarke, France, 2009), épisode 3 – *le choc*

18 mai **Congé**

20 mai **La guerre et l'évolution de l'ordre international**



Remise de la 2^e fiche portant sur le texte de Armstrong

Lecture obligatoire

- ARMSTRONG, David, 2012, «L'évolution de la société internationale», dans John Baylis, Steve Smith et Patricia Owens (dir.), *La globalisation de la politique mondiale*, Montréal: Modulo, p. 37-52



Activité Visionnement et discussion de *L'apocalypse : La 2^e guerre mondiale* (Isabelle Clarke, France, 2009), épisode 4 – *L'embrassement*

Section III — Les rapport mondiaux au XX^e siècle

25 mai L'impérialisme et les racines de la Première Guerre mondiale

Lecture obligatoire

- STERNBERG, Fritz, 1958, *Le conflit du siècle*, Paris : Seuil, p. 143-182.



Activité Visionnement et discussion de *L'apocalypse : La 2^e guerre mondiale* (Isabelle Clarke, France, 2009), épisode 5 – *L'état*

27 mai Le traité de Versailles et l'échec de la sécurité collective



Remise de la 3^e fiche portant sur le texte de Tooze ou celui de Beaud.

Lecture obligatoire

- TOOZE, Adam, 2014, *The Deluge : The Great War, America and the Remaking of the Global Order, 1916-1931*, New York : Viking, p. 3-30.

OU

- BEAUD, Michel, 1981, *Histoire du capitalisme : de 1500 à nos jours*, Paris : Seuil, p. 217-271.



Activité Visionnement et discussion du film *Paris 1919* (Paul Cowan, Canada, 2008)

1 juin Les enjeux et les conséquences géostratégiques de la Seconde Guerre mondiale



Activité Visionnement et discussion de *L'apocalypse : La 2^e guerre mondiale* (Isabelle Clarke, France, 2009), épisode 5 – *L'enfer*

3 juin L'architecture institutionnelle de l'hégémonie américaine



Remise de la 4^e fiche portant sur le texte de Deblock et Aoul.

Lectures obligatoires

- O'MEARA, Dan, « La théorie néogramscienne », dans Alex Macleod et Dan O'Meara (dir.), *Théories des relations internationales : Contestations et résistances*, Outremont: Athéna éditions, 2010, p. 275-276 et p. 281-283 (extraits).

ET

- DEBLOCK, Christian et Samia Kazi Aoul, 2001, *La dette extérieure des pays en développement*, Sainte-Foy : PUQ, p. 13-47.

8 juin La guerre froide la bipolarité



Remise de la 5^e fiche portant sur le texte de Hobsbawm

Lecture obligatoire

- HOBBSAWM, Eric, 1999, «Guerre froide», dans E. Hobsbawm, *L'âge des extrêmes : Le court vingtième siècle 1914-1991*, Bruxelles : Complexe, p. 303-340.

10 juin Les rapports Nord/Sud pendant la guerre froide

Lecture obligatoire

- COMELIAU, Christian, 1991, *Les relations Nord-Sud*. Paris : La Découverte, p. 1-41.

15 juin La mondialisation



Remise de la 6^e fiche portant sur le texte de Gélinas.

Lecture obligatoire

- GÉLINAS, Jacques B., 2000, *La globalisation du monde*, Montréal : Écosociété, p. 21-51.

17 juin Synthèse

23 juin



EXAMEN DE SYNTHÈSE

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédit, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.